

aux pieds de son divin Fils, l'expression de leurs louanges, de leurs adorations et de leur amour.

Huit jours se sont écoulés depuis la naissance du divin Enfant ; les frimas continuent, la neige couvre encore les montagnes, les vieux manoirs sont déserts ; entouré de ses enfants et de ses serviteurs, le fermier inactif au coin du feu, les pauvres seuls sont errants sur les chemins. Retirés dans nos populeuses cités, les riches s'abandonnent sans mesure aux ardentes convoitises de leur âme. Les bals, les spectacles et les fêtes somptueuses se succèdent à l'envi pour eux, sans jamais les satisfaire. Mais pendant que sous leurs lambris dorés qu'inondent des flots de lumière, s'étalent les plus brillantes parures, ruisselantes d'or et de pierreries, la charité catholique lutte contre l'égoïsme du monde, elle multiplie nos fêtes et nos solennités et fait revivre, même pour les plus pauvres de ses enfants, un bonheur et des joies d'autant plus agréables, qu'en remontant le cours des âges, ils peuvent aisément se convaincre que leurs ancêtres en ont joui avant eux.

Au foyer des familles chrétiennes, on ne s'est jusqu'à entretenu que de Bethléem, du divin Enfant, des bergers et du modeste *réveillon* de Noël, joyeux repas qui, selon l'antique usage, réunit à la même table les parents, les voisins et souvent aussi les pauvres du hameau pour leur donner une bonne part de la joie universelle et resserrer entre tous les liens de la charité. Mais pour le nouveau-né de Bethléem a sonné l'heure d'une sanglante et douloureuse cérémonie. Il s'agit de la circoncision prescrite à tous les enfants d'Abraham, et à laquelle voulut se soumettre le Verbe de Dieu fait homme, bien qu'il eût pu s'en affranchir par le fait même de son innocence et de sa céleste et éternelle génération. Saint Épiphané, né en Palestine, et par là même mieux instruit que personne des pieuses traditions du pays, dit expressément que le divin Enfant fut circoncis dans l'étable de Bethléem, et probablement de la main de la sainte Vierge ou de saint Joseph.

C'était l'usage chez les Juifs de donner un nom à l'enfant le jour de sa circoncision. Au père seul appartenait le droit de nommer son enfant, et c'est pour cela que ni Marie ni Joseph ni aucune créature dans le ciel et sur la terre n'oseraient donner un nom à l'enfant de la crèche. Seul, le Père éternel peut dignement nommer son Verbe fait chair ; aussi charge-t-il l'archange Gabriel d'apporter